

Abo Instruction publique

# Comment l'école veut enseigner le numérique

Le plan d'études romand s'enrichit de nouveaux apprentissages qui seront déployés progressivement.



Sophie Simon  
Publié: 22.04.2021, 18h42

6 commentaires



Image d'illustration.

AFP

La Suisse romande a défini le cadre de l'éducation numérique pour la scolarité obligatoire (primaire et Cycle d'orientation). Le Plan d'études romand intègre maintenant de [nouveaux apprentissages](#) divisés en trois piliers: «L'usage approprié des outils, l'initiation à la science informatique et l'éducation aux nouveaux médias.» Il prétend identifier les activités auxquelles le support digital apporte une plus-value, et «réserver des espaces libres de toute sollicitation numérique».

Selon leur âge, les élèves devront comparer médias traditionnels et nouveaux médias, et se confronter à la pluralité des sources en distinguant les informations vérifiées des rumeurs et mensonges. Ils seront aussi sensibilisés à la protection de la personnalité et au droit d'auteur. Ils devront, entre autres, acquérir des savoirs de base sur le matériel, les logiciels et les réseaux. Et se frotter à la notion d'algorithme (par exemple à partir de recettes de cuisine prises comme des suites d'opérations) et aux enjeux des données. De 4 à 8 ans par exemple, on attendra des enfants qu'ils observent les différentes machines pour en reconnaître les principaux composants.

## Des robots au primaire?

Le déploiement de ces nouvelles notions devrait se faire par étapes, à condition que les équipements nécessaires suivent – rappelons qu'à Genève, [deux projets de loi concernant l'investissement dans divers outils ont été retirés fin 2019](#). Au primaire, ces notions seront intégrées dans les disciplines habituelles, «de manière débranchée ou à l'aide de robots». Tandis qu'au secondaire, elles feront l'objet d'une heure dédiée.

Ici, «la mise en œuvre du Plan d'études romand numérique commencera à la rentrée scolaire 2022,», précédée d'essais pilotes, précise Pierre-Antoine Preti, porte-parole du Département de l'instruction publique. Tous les degrés scolaires ne seront pas immédiatement concernés par ce déploiement graduel, par exemple au primaire «les classes 1-2P le seront en 2022, les 3-4P en 2023, les 5-6P en 2024 et les 7-8P en 2025».

Le Conseil d'État devrait communiquer bientôt au Grand Conseil sa stratégie détaillée pour le numérique à l'école genevoise.